

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 1^{er} octobre 2018, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Lévis Duchesne Sylvain Lavoie
 Richard Lapointe Evans Potvin
 Martin Voyer

Est absent le conseiller : Luc Maltais

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
 Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 210.10.2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.
4. Rapport des activités du conseil
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 11 septembre au 1er octobre 2018
 - 4.1.2 Adoption du Règlement no 238-2018 modifiant le Règlement no 135-2012 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 4.1.3 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et remplaçant le règlement n° 1000-07
 - 4.1.4 Présentation du projet de Règlement n° 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et remplaçant le règlement n° 1000-07
 - 4.1.5 Mandat à la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud – Demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
 - 4.1.6 Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
 - 4.1.7 États comparatifs de revenus et de dépenses au 30 septembre 2018
 - 4.1.8 Versement d'une subvention en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique suite à une reddition de comptes
 - 4.2. Gestion du territoire
 - 4.2.1. Renouvellement de mandats membres du comité consultatif d'urbanisme
 - 4.2.2 Dépôt du plan d'action préparé par NORDA-STELO – Projet de déphosphatation des eaux usées – secteur Métabetchouan - Directive pour les essais en bécher
 - 4.2.3 Octroi d'un contrat à Can Explore – Volumétrie de piles / Inventaire pour 4 carrières – Appropriation au fonds carrière et sablière
 - 4.2.4 Octroi d'un contrat à Sel Warwick – Acquisition de sel à glace
 - 4.2.5. Demande de dérogation mineure n° 149-2018 soumise par M. Jacques Côté pour la propriété située au 8, rue Saint-André
 - 4.2.6 Demande de dérogation mineure n° 150-2018 soumise par M. Jacques Plourde pour la propriété située au 2271, route 169
 - 4.2.7 Poste de pompage Couchepaganiche – Suivi des débordements
 - 4.2.8 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 239-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur

- 4.2.9 Adoption du premier projet de Règlement n° 239-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.10 Demande d'un usage conditionnel n° 5-2018 – 128, rue Saint-André

- 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1 Autorisation d'un signataire – Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019
 - 4.3.2 Autorisation d'un signataire – Demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au fonds de développement des territoires pour les projets structurants – Éclairage des sentiers de l'Arboretum de la Presqu'Île Croft
 - 4.3.3 Autorisation d'un signataire – Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet

- 4.4 Rapport des activités du conseil :
 - 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions

- 5 Dépôt de la correspondance

- 6 Affaires nouvelles :
 - 6.1 Motion de félicitations - Ville de Desbiens et le Regroupement régional de pétanques du Lac-Saint-Jean pour l'organisation du 48^e Championnat du monde de pétanque 2018

- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 211.10.2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Approuvé à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 212.10.2018 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE 2018

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Hélène Boily
Directrice générale et trésorière

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 11 septembre au 1er octobre 2018 laquelle totalise la somme de 164 060,47 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 213.10.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 238-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 135-2012 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'adopter, le Règlement n° 238-2018 modifiant le règlement n° 135-2012 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1000-18 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 1000-07

M. Richard Lapointe donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le Règlement n° 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et remplaçant le règlement n° 1000-07.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.4 PRÉSENTATION PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1000-18 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 1000-07

M. Richard Lapointe présente le projet de Règlement n° 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et remplaçant le règlement n° 1000-07. Les modifications au règlement visent principalement à introduire des dispositions pour régir le cannabis dans les endroits publics ainsi qu'à apporter certaines précisions au règlement original (1000-07).

4.1.5 214.10.2018 MANDAT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SECTEUR SUD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

Considérant que le 2 novembre 2017, par sa résolution n° 45.11.2017, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud a appuyé la démarche d'optimisation des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités parties à l'entente intermunicipale, dont Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno, Saint-Gédéon, Hébertville-Station, Hébertville et Desbiens entreprennent des discussions pour analyser une mise en commun des casernes incendie ;

Considérant qu'un comité de travail formé d'élus et de directeurs généraux des municipalités sous la responsabilité de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud a été créé afin d'analyser les différentes options du scénario d'optimisation et d'analyser l'intégration des casernes dans les activités de la Régie ;

Considérant qu'une aide financière permettra de faire l'évaluation des infrastructures actuelles, l'analyse financière des différents scénarios d'optimisation et la préparation d'un protocole d'entente impliquant un partage des coûts et des immobilisations.

A ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud à soumettre auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoptée à l'unanimité

- 1er mars 2019 – Fin des essais pilotes (La durée des essais pilotes peut être réduite dépendamment du temps de séjour dans les étangs. Cependant, des essais d'hiver sont inévitables. Ces essais, bien que plus complexes, peuvent être réalisés en hiver. Ceci engendrera potentiellement des installations, des coûts et des interventions supplémentaires.)
- 29 mars 2019 – Remise du rapport final

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 220.10.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À CAN EXPLORE – VOLUMÉTRIE DE PILES / INVENTAIRE POUR 4 CARRIÈRES – APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'accorder à Can Explore le contrat de Volumétrie de piles pour l'inventaire de quatre (4) carrières sur le territoire, le tout pour la somme de 6 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 30 août 2018.

D'approprier cette somme au fonds carrière et sablière.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 221.10.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK – ACQUISITION DE SEL À GLACE

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accorder à Sel Warwick le contrat d'acquisition de sel à glace en vrac pour la somme de 14 850 \$, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 7 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 222.10.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 149-2018 SOUMISE PAR M. JACQUES CÔTÉ POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 8, RUE SAINT-ANDRÉ

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 149-2018, soumise par M. Jacques Côté visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 8, rue Saint-André. Il s'agit d'une résidence pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé une situation non conforme à la réglementation municipale, et qui n'est vraisemblablement pas protégée par des droits acquis.

La résidence est située à une distance de 5,38 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 0.62 mètre. La résidence a été construite il y a plusieurs années, mais rien ne démontre qu'il existe des droits acquis pour cette situation. La demande est donc déposée afin de régulariser la situation, et de permettre la vente de l'immeuble.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 19 septembre 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la demande de dérogation mineure n° 149-2018 soumise pour la propriété située au 8, rue Saint-André, soit, et est acceptée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix afin d'autoriser l'implantation de la résidence du 8, rue Saint-André à une distance de 5,38 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage numéro 22-99 exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 0,62 mètre.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 223.10.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 150-2018 SOUMISE PAR M. JACQUES PLOURDE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2271, ROUTE 169

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mi-

neure n° 150-2018 soumise par M. Jacques Plourde, visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 2271, route 169. Il s'agit d'une résidence pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé une situation non conforme à la réglementation municipale, et qui n'est vraisemblablement pas protégée par des droits acquis.

La résidence est située à une distance de 8,73 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 9 mètres, soit une dérogation de 0,27 mètre. La résidence a été construite il y a plusieurs années, mais rien ne démontre qu'il existe des droits acquis pour cette situation. La demande est donc déposée afin de régulariser la situation, et de permettre la vente de l'immeuble.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 19 septembre 2018) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin que la demande de dérogation mineure n° 150-2018 soumise pour la propriété située au 2271, route 169 soit, et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix visant à régulariser la localisation de la résidence à une distance de 8,73 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage n° 22-99 demande un minimum de 9 mètres, soit une dérogation de 0,27 mètre.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 224.10.2018 POSTE DE POMPAGE COUCHEPAGANICHE – SUIVI DES DÉBORDEMENTS

Considérant l'absence de données au droit de poste de pompage Couchepaganiche permettant de statuer si ce dernier connaît ou non des débordements, et donc, s'il y a respect des exigences de débordement et si des mesures compensatoires sont requises.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à :

- Respecter les exigences de suivi prévues au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) pour l'ensemble des ouvrages de surverse de la Ville, le tout comprenant la saisie, la transmission et l'officialisation des données via le système SOMAEU;
- À faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble ou une partie de son territoire. Un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement des travaux à réaliser;
- À assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu. Un délai maximal de cinq ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques selon l'envergure des travaux à réaliser;
- À tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 239-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Martin Voyer donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le Règlement n° 239-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur afin de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone 141C, de façon à y permettre des usages industriels contraignants.

Considérant que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la période de relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Considérant que la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- d'autoriser M Christian Potvin, directeur CTLQ, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 228.10.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LES PROJETS STRUCTURANTS – ÉCLAIRAGE DES SENTIERS DE L'ARBORETUM DE LA PRESQU'ÎLE CROFT

Considérant que les coûts relatifs au volet 2 de la phase 10 (éclairage des sentiers de l'Arboretum de la Presqu'île Croft) sont admissibles au programme du fonds de développement du territoire pour les projets structurants à la hauteur de 80%;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite présenter une demande d'appui financier à la MRC Lac-Saint-Jean Est en 2018-2019 pour l'ajout de 8 lampadaires à énergie solaire dans les sentiers de l'Arboretum de la Presqu'île Croft;

Considérant que le premier volet de cette phase était un projet pilote et que l'exercice a démontré, par le biais d'une augmentation de l'achalandage sur une plus longue durée de la journée et par son aspect sécuritaire pour les usagers, la pertinence de développer la phase 10 en entier.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- d'autoriser la demande de soutien financier à la MRC Lac-Saint-Jean Est par le biais du fonds de développement des territoires pour les projets structurants;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- d'autoriser, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 229.10.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

Considérant que les coûts relatifs au réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet pourraient être admissibles au programme du fonds d'appui au rayonnement des régions pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean (FARR) à la hauteur de 80%;

Considérant que le conseil d'administration de la société des loisirs appuie le principe des orientations qui leur ont été fournies pour la rénovation de l'entrée.

Considérant que les coûts potentiels de ce projet sont d'environ 200 000 \$.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

- D'autoriser la demande de soutien financier au fonds d'appui au rayonnement des régions pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean (FARR);
- De confirmer l'engagement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- D'autoriser, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité de vérification des comptes
- Réunion du Comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud
- Réunion de l'Office municipale d'habitation
- Réunion Réseau Biblio du Saguenay Lac-Saint-Jean
- Réunion de la Corporation de développement commercial, industriel et touristique de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
- Réunion de Festi-Vélo
- Réunion des travailleurs de milieu
- Réunion de la Société des Loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
- Réunion du parc industriel du secteur sud
- Rencontre avec M. Julien Côté, président de la Villa du Presbytère
- Représentation congrès de la Fédération québécoise des municipalités à Montréal
- Rencontre de citoyens et de propriétaires d'entreprises
- Rencontre avec le représentant de la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est concernant divers dossiers
- Soirée hommage à M. Lawrence Potvin

4.4.1 230.10.2018 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

| | | |
|--|--|--------------------------------|
| Concours d'histoire Raymond Labonté | Aide financière pour la 22 ^e édition | 100 \$ |
| Duchesne Auto Itée et Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean | Souper-bénéfice – Vendredi le 26 octobre – 110 \$ par personne | 220 \$ (2 billets à 110 \$) |
| Camp musical du Saguenay Lac-Saint-Jean | 2 ^e versement aide financière annuelle | 17 500 \$ |
| Comité concertation jeunesse | Aide financière | 4 016 \$ |
| Cercle des Fermières | Brunch-bénéfice – 7 octobre 2018 | 120 \$ (8 billets à 15 \$) |

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 MOTION DE FÉLICITATIONS VILLE DE DESBIENS ET LE REGROUPEMENT RÉGIONAL DE PÉTANQUE DU LAC-SAINT-JEAN POUR L'ORGANISATION DU 48^E CHAMPIONNAT DU MONDE DE PÉTANQUE 2018

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la Ville de Desbiens et du Regroupement régional de pétanques du Lac-Saint-Jean pour l'organisation du 48^e Championnat du monde de pétanque qui s'est déroulé du 13 au 16 septembre 2018, lequel événement a connu un franc succès.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions sur le sujet suivant :

- Projet de règlement du cannabis

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier